



Pôle dynamique commerciale  
Service Commerces et Marchés

## **AVIS DE PUBLICITE**

**APPEL A CANDIDATURES**  
**Festival « Fest'Arts » 2022**  
**Restauration « Village Gourmand »**  
**Jeudi 4, Vendredi 5 et Samedi 6 août**

**Date limite de remise des propositions**

**Vendredi 1 juillet 2022 à 12h00**

## **SOMMAIRE**

### **Préambule**

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Conditions de la consultation**
- 3. Contenu des propositions**
- 4. Documents fournis aux candidats**
- 5. Sélection des projets**
- 6. Conditions générales de participation**
- 7. Abandon de la consultation**

## Préambule

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique - dite loi « Sapin II » - modifie en profondeur la pratique des collectivités dans la gestion de leur domaine immobilier en intégrant une logique concurrentielle dans le but d'une meilleure valorisation économique de ce patrimoine.

Prise en application de l'article 34 de la loi Sapin II, l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques prévoit désormais une obligation de mise en concurrence et de publicité préalable pour la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par leur titulaire.

## 1 - Objet de la consultation

La présente consultation s'adresse à tout restaurateur (trice) de Libourne ainsi qu'à toutes activités de petite restauration type « Food Truck » qui souhaitent participer à la restauration du Festival « Fest'arts » en intégrant le « Village gourmand » du parking Madison, du jeudi 4 au samedi 6 août 2022.

Le site permettra d'accueillir 11 emplacements de 20 m<sup>2</sup> avec 4 branchements maximum par stand.

La présente consultation a pour objectif d'identifier les restaurateurs intéressés et leur proposition de restauration destinée à la clientèle d'un festival, puis dans une seconde phase, de préparer les modalités de contractualisation avec la Ville de Libourne pour la mise à disposition des espaces.

### Nature du contrat :

La relation contractuelle donnera lieu à une convention portant occupation privative du domaine public de la Ville de Libourne à des fins d'exploitation commerciale, régie par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, non constitutive de droits réels, pour la durée du Festival (3 jours). L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable.

Conditions financières : L'attribution de cet emplacement sera soumise au paiement d'une redevance conformément à la délibération n° 22-03-039 relative à la création des tarifs du domaine public au 1<sup>er</sup> avril 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023, prise en conseil municipal le 28 mars 2022.

Cette redevance s'élève à **2,66 €/m<sup>2</sup>/jour** d'occupation à laquelle s'ajoute un **forfait fluides** (eau, et/ou électricité et de remise en état du site) de **19, 53 €**.

La redevance d'occupation sera payable d'avance, dès acceptation du dossier de candidature par chèque libellé à l'ordre de REGIE DOMAINE PUBLIC.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2-1- Eléments fondamentaux du projet

Il est rappelé que la ville de Libourne recherche une prestation qui devra s'articuler autour des éléments fondamentaux suivants :

- Préparation de plats simples destinés à un public festivalier : sandwichs, burgers, tapas, frites, grillades...

- L'utilisation de produits frais de saison, de produits issus de circuits courts et /ou locaux, ou de la filière biologique sont recherchés.
- Les kits de restaurations utilisés (contenants alimentaires, serviettes, verres, couverts, pailles) devront être faits en matière biodégradables, recyclables, composites ou réutilisables. Tout contenant en verre est interdit,
- La ville se propose d'avoir recours à un tirage au sort, par un agent assermenté:
  - S'il existe plus d'offre que d'emplacement disponible,
  - S'il y a trop de candidature proposant la même catégorie de plat, dans cette même catégorie afin de respecter une offre variée et complémentaire.

## 2-2- Modalités de retrait et de transmission des dossiers

Les candidatures motivées doivent être adressées par tous moyens permettant de conférer une date certaine à leur réception (lettre recommandée, remise en main propre contre récépissé) aux heures d'ouverture du service (mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00) à l'adresse suivante :

Mairie de Libourne  
Pôle Dynamique commerciale  
Service Commerces et Marchés  
42 Place Abel Surchamp  
33500 Libourne

Les candidats intéressés devront remettre leur proposition avant **le 1<sup>er</sup> juillet 2022, 12 heures**. Toute candidature réceptionnée en dehors de cette date ne sera pas prise en compte.

Si aucune candidature n'a été déposée à la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de Libourne se réserve le droit de relancer à nouveau un avis de publicité.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre leur demande par téléphone ou par courriel à :

Mairie de Libourne  
Pôle Dynamique commerciale  
Service Commerces et Marchés  
Tel : 05.57.55.33.48  
[contactdomainepublic@libourne.fr](mailto:contactdomainepublic@libourne.fr)

## 3 - Contenu des propositions

Les candidatures des restaurateurs et/ou des Food Trucks intéressés devront se présenter sous la forme d'un dossier synthétique unique comprenant les volets suivants :

### 3.1-Présentation du candidat :

Ce dossier présentera pour le candidat, ou pour chacun des membres du groupement candidat :

- Une description du candidat et de son entreprise,
- Une fiche technique des besoins électrique avec liste des matériels apportés,
- Un extrait de kbis de - 3 mois,
- Une assurance professionnelle en cours,
- Stand, respect des normes d'hygiène et protection contre le soleil.

### 3.2- Présentation du projet :

Ce dossier comprendra une notice technique de présentation du projet :

- Les besoins en logistiques annexes (eau, électricité...).
- Une offre de restauration destinée à la clientèle et présentation des plats,
- Liste du matériel apporté permettant de respecter les normes d'hygiène et de sécurité,

❖ **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

#### **4- Documents fournis aux candidats**

Le dossier de consultation comporte :

- Le présent cahier des charges,
- Fiche d'inscription.

#### **5- Sélection des projets**

- La sélection des candidatures sera appréciée en deux temps :
  - o Recevabilité et conformité des dossiers aux conditions de la consultation définie à l'article 2,
  - o Analyse, évaluation et sélection des projets.
- Les candidatures seront analysées, évaluées et sélectionnées en fonction des critères suivants :
  - o Etre à jour de toute démarche administrative envers la ville de Libourne ;
  - o Respect des règles sanitaires
  - o Qualité technique du projet
  - o Qualité commerciale et économique de la proposition
- S'il existe plusieurs offres que de demande **ou/et** si plusieurs offres sont identiques par rapport aux nombres d'emplacements alloués, un tirage au sort sera effectué par un agent assermenté.

#### **6-Conditions générales de participation :**

❖ **Horaires d'exploitation**

- Jeudi 4 août de 12h00 à 0h00
- Vendredi 5 août de 12h00 à 1h00
- Samedi 6 août de 12h00 à 1h00

❖ **Conditions d'installation et de désinstallation**

- Installation sur le site le mercredi 3 août à partir de 18h00,
- Désinstallation du site le dimanche 7 août avant 12h00.

❖ **Le gardiennage :**

- Le gardiennage du site sera effectué selon un planning qui sera établi ultérieurement.

**En dehors de ce planning, chaque commerçant sera responsable de son emplacement et du matériel s'y trouvant.**

• **Il sera mis à votre disposition sur le site :**

- o Onze emplacements de 20 m<sup>2</sup> (4 x 5 m),
- o 4 branchements électriques :
  - J'indique mes besoins en électricité : 16A □ 32A □

## **7- Abandon de la consultation**

La ville de Libourne se réserve la possibilité de déclarer sans suite la présente consultation. Cette décision d'abandon peut également intervenir à l'issue de la sélection d'un projet dans l'hypothèse où la difficulté des négociations de mise au point des conventions ou la survenance d'événements extérieurs empêcherait la conclusion des contrats définitifs.

S'il estime qu'aucun projet ne présente une crédibilité technique ou financière suffisante ou si les projets proposés ne permettent pas à la Ville de Libourne d'atteindre la totalité de ses objectifs, la Ville de Libourne se réserve la possibilité de déclarer infructueux la présente consultation.

**Date d'envoi du présent avis** : Mardi 7 juin 2022.